

Programme de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées

Pour la concertation, positions de FERUS

1. Que vous inspire l'ours ? Pourquoi l'ours suscite-t-il votre intérêt ?

L'ours est un animal emblématique des Pyrénées ; un animal secret et discret qui enrichit le massif pyrénéen. C'est le fleuron du patrimoine faunistique français.

*FERUS est une association issue de la fusion du **Groupe Loup France**, fondé en 1993 au moment de la réapparition du loup et d'**ARTUS**, qui fut l'un des principaux artisans de la réintroduction des trois ours de 1996/97 : Ziva, Mellba et Pyros. Son objectif aujourd'hui pour l'ours est de travailler à la restauration d'une population viable dans les Pyrénées.*

La conservation de la nature pose un problème d'éthique : celui de notre relation aux autres. Qu'il soit à poils ou à plumes, l'animal sauvage n'est pas un décor qui nous appartiendrait. Il mérite toute notre attention. L'ours est exigeant en termes d'habitat et demande un écosystème bien conservé. Derrière la protection de l'ours, il y a la plante, l'oiseau, la qualité de l'air, de l'eau et de la terre.

2. La décision de renforcer la population d'ours bruns des Pyrénées a été prise. Qu'en pensez-vous ?

FERUS approuve la perspective du nouveau programme de réintroductions d'une dizaine d'ours annoncé par le ministre de l'Ecologie, mais rappelle que ce chiffre n'est pas un objectif en soi : si le taux de reproduction de ces ours est aussi bon que celui des trois ours slovènes déjà lâchés, une réintroduction de 5 individus suffira peut-être. Si par contre des difficultés surviennent (braconnage, maladie, accident, stérilité), il faudra poursuivre l'opération jusqu'à obtention d'une population viable. L'objectif doit clairement demeurer tout au long des années à venir la restauration d'une population d'ours en bon état de conservation sur l'ensemble des Pyrénées françaises et espagnoles.

3. Pour maintenir l'ours dans les Pyrénées, on peut envisager 3 mesures. Laquelle a votre préférence ?

A - chercher à faire cohabiter l'ours avec les activités humaines en mettant en oeuvre des dispositions adaptées

B - créer des réserves où les activités humaines sont limitées

C - sensibiliser les acteurs et les citoyens à la protection de l'ours afin que chacun prenne ses responsabilités

Comment souhaiteriez-vous voir la mise en oeuvre ?

Une juste utilisation des 3 mesures de façon simultanée est la meilleure garantie pour l'ours.

Indiquer aux différents acteurs concernés les objectifs nécessaires à atteindre pour maintenir l'ours dans les Pyrénées et chercher ensemble les moyens pour y parvenir. La France doit se donner une obligation de résultats et non de moyens.

Laquelle de ces trois mesures rejetez-vous éventuellement ?

A

B

C

Vos commentaires

4. Pensez-vous que l'Etat doit financer les mesures nécessaires à la cohabitation de l'élevage de l'ours (indemnisation des dégâts, protection des troupeaux) ?

oui

L'Etat doit avoir une politique globale dans la gestion des dégâts dus aux grands prédateurs et appliquer le même principe (prise en charge intégrale ou non des coûts) pour l'ours, le loup et le lynx.

5. Quelles seraient selon vous les mesures qui devraient être adoptées pour permettre une cohabitation entre l'ours et les troupeaux ?

En juin 2004, d'un point de vue global, les associations de CAP – OURS, dont FERUS, ont demandé solennellement au MEDD que des mesures pérennes soient prises pour favoriser, sur l'ensemble du massif pyrénéen, un pastoralisme de qualité où l'homme et la grande faune sauvage puissent cohabiter.

Nous réitérons notre demande d'un réel soutien de l'Etat pour :

- La valorisation des produits d'estive et de montagne dont la valeur ajoutée sociale (grâce à l'éthique du respect de la biodiversité et l'élaboration de produits de qualité « bio » pour certains) n'est absolument pas prise en compte par le système de subvention actuel qui est inadapté à la sauvegarde de la profession*
- La mise aux normes sanitaires européennes qui est bien plus délicate.*
- Revenir à des troupeaux de taille humaine et adaptés à la montagne pour une gestion équilibrée de l'espace montagnard*
- Développer la formation et la sensibilisation aux métiers du pastoralisme respectueux de l'environnement*
- Permettre la création d'emploi de pâtres et l'aménagement des structures d'estive et de zone intermédiaire : abris pastoraux adaptés, aide aux regroupements nocturnes et autres moyens de protections (clôtures, chiens Patous, gardiens itinérants...)*
- Réorganiser les activités liées à la montagne autres que le pastoralisme dans le respect de la faune et la flore sauvage (tourisme, exploitation forestières, chasse, etc.)*
- Développer la synergie de tous les acteurs du massif pyrénéen français et espagnol pour plus de résultat, une meilleure cohérence.*

Et entre l'ours et les ruches ?

Les clôtures électriques ont déjà fait leurs preuves et apparaissent suffisantes. Donc nécessité de favoriser le développement de cette technique de protection des ruches.

6. Est-ce que selon vous les pratiques et modes d'exploitation de la forêt doivent tenir compte de la présence de l'ours, voire s'y adapter ?

oui

si oui, comment ?

L'ours vit essentiellement en forêt. Les zones de tanières et les zones d'élevage des petits sont quasiment toujours les mêmes donc il n'est pas difficile d'identifier les secteurs où des zones de tranquillité doivent être impérativement et durablement respectées. De plus, pour s'assurer la pérennisation d'une population d'ours dans les Pyrénées, il est nécessaire de protéger un habitat diversifié. L'exploitation de la forêt ayant un impact sur l'équilibre du milieu, il est nécessaire de maintenir de grandes surfaces boisées diversifiées avec une nourriture abondante et de la tranquillité ; il est donc indispensable qu'une gestion forestière respectueuse de la biodiversité soit appliquée sur l'ensemble de la zone de répartition actuelle et potentielle fréquentée par les ours. Il conviendra donc d'adapter la sylviculture (futaie irrégulière diversifiée ; maintien de zones refuge non exploitées et non desservies), l'exploitation quand elle est acceptable (méthodes, dates), la valorisation des bois, la fréquentation des accès routiers ...

Cette gestion forestière respectueuse de la biodiversité doit s'inscrire dans la durée et ne doit pas changer au gré des déplacements des ours, étant donné que l'on ne peut pas connaître avec précision l'utilisation que les

plantigrades feront du territoire. Une meilleure harmonisation de ces mesures de gestion doit se concrétiser par la mise en place de structures paritaires de gestion

De nombreuses forêts sont exploitées alors que cette exploitation n'est pas rentable si l'on supprime les subventions publiques, dans ce cas le plus sage est de renoncer à toute exploitation et de verser l'argent aux communes pour d'autres motifs.

L'ONF a créé récemment un département biodiversité.

7. Comment rendre compatibles les activités de la chasse et la présence d'une population d'ours ?

Depuis la mort de Mellba en 1997, dans les Pyrénées centrales, de nombreuses battues sont déplacées ou annulées dès présence signalée d'un ours ou d'une ourse suitée. Il est nécessaire de généraliser ce principe sur tout le massif. Là encore, une obligation de résultats et non de moyens doit être exigée des fédérations de chasse. Même en présence fortuite d'un ours quelques règles simples permettent d'éviter les confrontations ; si les chasseurs s'imposent des comportements de bon sens comme pour leur propre sécurité, il pourrait y avoir des incidents mais il ne doit pas y avoir d'accident (ni blessure d'homme ni mort d'ours).

8. La présence de l'ours peut-elle être selon vous un facteur du développement économique et d'activités touristiques pour les régions concernées ?

oui

si oui, comment ?

Dans les Pyrénées centrales, suite à la réintroduction de trois ours en 1996/1997, le développement économique entrepris aujourd'hui par l'association Pays de l'Ours-ADET est un succès et on estime à une centaine les emplois créés directement liés à ce programme de réintroduction. Les professionnels utilisant l'image de l'ours témoignent de son impact positif. Il est nécessaire de développer et étendre à toute la chaîne pyrénéenne ce qui a déjà été mis en place par cette association. Un engouement des français et des européens pour les Pyrénées centrales a suivi les réintroductions de Ziva et Mellba en 1996, qui s'est malheureusement estompé quand Mellba a été tuée. Il est fort probable qu'un même phénomène suive les futurs lâchers. Cela pourra être assuré grâce à une grande campagne publicitaire nationale vantant les Pyrénées et son hôte l'ours, gardien d'une biodiversité préservée.

Plus généralement la notoriété d'un terroir tient à un faisceau d'éléments. Aucun pris isolément ne suffit à qualifier cet attrait, mais ce dernier diminue puis disparaît si plusieurs éléments sont atteints. La richesse de sa nature fait partie des atouts des Pyrénées par rapport à d'autres montagnes, aux côtés de la beauté de ses sites et de la renommée de certains établissements humains. L'ours est sans contexte le principal symbole de la nature et sa disparition entamerait durablement l'attrait qu'exercent les Pyrénées au détriment d'autres destinations.

9. De quel type d'information souhaitez-vous disposer sur le programme du renforcement ? Pourquoi ?

Nous souhaitons la plus grande transparence à tout moment (pas un aller et retour bilatéral entre des partenaires et l'Etat mais une mise sur la table de tous les arguments avec possibilité pour chacun d'en prendre connaissance et de faire connaître à tous ses réponses). Le moment venu les maîtres d'ouvrage prendront leur décision.

Nous souhaitons bien sûr savoir où seront pris les ours qu'on réintroduira, comment, et donner notre avis sur tous les points techniques relatifs aux modalités de lâcher (préparation des esprits des chasseurs, des éleveurs, des randonneurs, et naturellement des élus concernés, vérification qu'aucune hypothèse de bavure n'a été oubliée ou négligée). Nous souhaitons connaître de même les lieux où il est prévu de lâcher des ours, et les

études scientifiques qui auront décidé de ces points et qui auront si possible anticipé les futurs déplacements des ours.

Nous souhaitons être informés du programme de suivi des individus, des objectifs recherchés, des méthodes retenues, des modalités d'association des Espagnols.

Plus généralement il nous paraît normal que les services français rompent avec une tradition du secret relatif (inspiré de la gestion « Eaux et Forêts » ? qui leur a valu beaucoup de déboires) et ce que nous demandons, nous le demandons aussi pour les autres partenaires.

Sous quelle forme ? (cochez les réponses de votre choix)

Voie de presse écrite

Télévision

Web

Débats au sein des territoires concernés

Documentation à disposition dans les services publics et les mairies

Autres propositions :

10. Jugez-vous nécessaire que le programme de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées fasse dans l'avenir l'objet d'une concertation entre les différentes parties concernées ?

Oui

Si oui, comment ?

Pour éviter les dérives, il est en effet nécessaire qu'il y ait régulièrement des réunions entre toutes les parties concernées dont le monde de l'élevage, les fédérations de chasseurs, les accompagnateurs en montagne et les associations de protection de la nature, et ce, afin de retravailler régulièrement la compatibilité entre les différentes activités humaines et la protection de l'ours.

Le plus important, sans organiser de débat public au sens juridique du terme, est d'en retenir l'esprit : les réunions et rencontres, des plus petites aux plus grandes, doivent permettre l'échange d'arguments rationnels, étayés. Les prises de positions a priori du genre vœux émis par des assemblées d'élus avant débat et avant examen des arguments contradictoires sont dérisoires. Il est probable qu'une multiplication de petites réunions bien préparées sera plus payante que des « grand messes ».

Il convient aussi de dépasser les batailles d'appropriation de la montagne qui empoisonnent le débat. La montagne appartient légitimement à tout le monde (ou à personne si l'on veut). Aux propriétaires du sol en droit, publics ou privés. Mais ils n'ont pas tous le droit, de même qu'un particulier n'a pas celui de lâcher un animal sauvage chez lui. Aux autres habitants permanents, mais ils ont aussi des devoirs vis à vis de la montagne, tout comme les élus qui les représentent mais ne sont pas propriétaires des lieux. Aux touristes, à tous ceux qui viennent donner du temps et de l'argent, de la passion aussi aux Pyrénées. Et aux générations futures qui aimeront les trouver encore plus belles qu'aujourd'hui. La concertation doit permettre à toutes les opinions de se faire jour, à tous les intérêts légitimes d'être pris en compte, nul ne doit pâtir injustement d'un projet d'intérêt général quel qu'il soit, mais la concertation ne doit pas conduire à l'installation de barbelés fictifs entre les territoires.

11. Quel serait pour vous le critère qui témoignerait que l'opération de renforcement de la population d'ours est réussie dans son ensemble ?

La présence d'une cinquantaine d'ours constituant une unique population d'ours sur tout le massif pyrénéen et non répartis en deux ou trois noyaux comme c'est le cas actuellement.